



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2026**

Directeur Général des Services par intérim
Sylvain NGUYEN
SN/GG

Le 21 janvier 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mardi 27 janvier 2026 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le rapport d'orientations budgétaires 2026,
- ✓ le procès verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental

Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Séance publique du Conseil municipal (18h00)

Information sur le futur débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2025

✓ BUDGET ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Débat d'Orientaion Budgétaire 2026

✓ CADRE DE VIE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2. Extension de l'installation communale d'éclairage public – Chemin de l'Hospice

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

En application de l'article de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, »*

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Madame Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 27 janvier 2026.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	24			

Ouverture de la séance 18h06

Mes chers collègues, je vous prie d'excuser ces quelques secondes de retard et d'ajustement. Nous allons ouvrir la séance de l'avant-dernier Conseil, si ma mémoire est bonne, de notre mandat. Je vous salue toutes et tous. Nous allons désigner un secrétaire de séance, avec votre accord, Madame Léa REGNAULT qui est revenue parmi nous après avoir prétexté une grippe. Très exagéré, tout ça ! Est-ce que vous accepteriez, si le Conseil vous donnait mandat, d'assumer le rôle de secrétaire de séance ?

Léa REGNAULT

Oui, monsieur le Maire.

Olivier GIRARDIN

Très bien. Mesdames et messieurs, est-ce que quelqu'un, quelqu'une s'oppose à ce que ce soit Madame REGNAULT qui assure la transcription de nos travaux et le contrôle de sa régularité ? Personne ? Très bien. Mme REGNAULT, c'est de droit et vous allez commencer par un exercice extrêmement délicat et pourtant traditionnel, l'appel.

Léa REGNAULT

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Monsieur Olivier GIRARDIN, Mme Cécile PAUWELS, M. Jean-Paul BRAUN, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Sylviane BETTINGER, M. David PARISON (retard), Mme Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN, Mme Marie-Françoise LE BORGNE-GODARD, M. Mohamed Amine BEN MEHIDI (absent), Mme Aïcha HIMEUR, M. Dany GESNOT (retard, donne son pouvoir en attente à M. Olivier GIRARDIN), Mme Ulku YANIK, M. Christian DUCOURANT, M. Mohamed Lamine FATY (absent), Mme Sophal DUONG, M. Michael THOMAS, Mme Christiane CHERY, M. Xavier RENAUDIN (absent, excusé), Mme Marie-Françoise PAUTRAS (absente), M. Claude LEGAUX, Mme Suzanne GIMENEZ (absente, excusée, donne pouvoir à M. Bernard CHAMPAGNE), M. Soufiane SEBBARI (absent), Mme Sandrine DA CUNHA, M. Julien MAUVIGNANT (absent, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Paul BRAUN), Mme Nadège NACRIER, M. Morad IRCHAD (absent), M. Vincent RICHARD, Mme Hania KOUIDER-SAHED (retard, en conseil de classe), Monsieur Cédric HERBLOT (absent, excusé, donne pouvoir à M. Vincent RICHARD), Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Hassan ZOUGHAIBY (absent).

Le quorum est atteint.

Olivier GIRARDIN

Je suis toujours un peu embêté de savoir si on approuve un procès-verbal avant d'écouter de la musique. Moi, je trouve que c'est mieux d'écouter de la musique avant d'approuver le procès-verbal. On est d'accord ? Est-ce que le musicien primé, lauréat, est d'accord ? Il est d'accord ? Alors, mesdames et messieurs, avant d'approuver le procès-verbal, maestro !

(musique)

Félicitations. Et je vais quand même dire quelques mots, avant de passer la parole à Madame REGNAULT, qui pourra préciser. Nous avons une tradition maintenant relativement bien établie dans ce Conseil municipal, de saluer, je le dis devant le public nombreux que je salue aussi, la distinction, soit en matière musicale, soit en matière d'apprentissage – et là, je me tourne vers Christian DUCOURANT qui pourra nous dire un mot –, des jeunes Chapelains qui ont été primés dans l'année. C'est quelque chose qu'on a commencé et on a l'occasion comme ça de profiter égoïstement d'un morceau de musique. On remercie énormément Antoine KUBLER qui est ici. Je passe tout de suite la parole à Madame REGNAULT pour nous en dire peut-être un tout petit peu plus sur le rôle de l'école de musique, le prix départemental, etc.

Léa REGNAULT

Merci monsieur le Maire, merci Antoine pour cette prestation, privée quand même, on a de la chance. Merci d'avoir représenté La Chapelle au niveau départemental puisqu'on a eu l'opportunité d'écouter le concert du nouvel an de l'Orchestre symphonique à Troyes la semaine dernière pour justement cette remise de prix. Chaque année, l'école de musique a l'opportunité de présenter un élève à ce prix et cette année encore, La Chapelle Saint-Luc a pu

présenter un élève. C'est plutôt chouette de voir la jeunesse représentée dans ce genre d'instance. Merci et bonne continuation dans la musique surtout.

Olivier GIRARDIN

Bravo, merci beaucoup.

Derrière les membres du Conseil, j'aperçois éventuellement Matéo SIMON. C'est vous ? Et là, je vais demander à Christian DUCOURANT de nous dire quelques mots.

Christian DUCOURANT

Matéo, bonsoir. J'ai eu l'occasion de te remettre le trophée du bâtiment au CFA du bâtiment, dernièrement. Au nom de la municipalité, je t'avais remercié. Qu'est-ce que le trophée du bâtiment ? Ça récompense tout simplement le meilleur apprenti dans une spécialité. Pour Matéo, c'est la spécialité CAP installation thermique. C'est le meilleur apprenti au niveau de l'Aube dans sa spécialité et c'est un Chapelain. C'est pour ça qu'on va te remettre un chèque cadeau de 100 euros au nom de la municipalité.

Olivier GIRARDIN

Les deux lauréats sont récompensés évidemment d'égale manière. C'est une tradition qu'on assume depuis quelques années et ça fait plaisir aussi de saluer l'investissement de nos jeunes, soit dans des métiers, soit dans des formations musicales, soit dans tout autre performance, ça peut être le sport, nous l'avons déjà fait aussi. C'est aussi dire que la Ville est attentive à ces jeunes pousses qui se distinguent par une excellence, quelle qu'elle soit. La jeunesse est mise souvent à rude épreuve et parfois un tout petit peu tancée pour des raisons qui sont souvent injustes. Je pense que ce pays gagnerait à ce que, de manière régulière, récurrente, soit soulignés dans tous les domaines, mais notamment dans une question de jeunesse, ceux qui réussissent, qui fonctionnent, ce qui a nécessité beaucoup de travail et beaucoup d'investissement. Et de cela, le Conseil municipal unanime, messieurs, vous est reconnaissant. On vous salue par l'intermédiaire de cette petite cérémonie entre nous, mais qui dit notre attachement à votre réussite. Merci à vous. Et on vous libère. On vous remercie d'avoir été là, d'avoir joué pour Antoine. Merci beaucoup de votre présence.

C'est à ce moment-là que reprend le cours beaucoup plus basique de nos travaux. Je salue en même temps l'arrivée de M. David PARISON pour le procès-verbal.

A propos du procès-verbal, j'en reviens à mon sujet de départ. La validation du procès-verbal de la dernière séance, celle du 16 décembre 2025.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Olivier GIRARDIN

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le procès verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2025.

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	22		2	

Présentation du rapport

Olivier GIRARDIN

Mesdames et messieurs, est-ce qu'il y a dans ce procès-verbal des choses qui méritent d'être rappelées, relevées, corrigées éventuellement, discutées ? Je ne vois pas parmi vous de conseillers qui manifestent leur souci de dire quelques mots.

Danièle BOEGLIN

Je m'abstiendrai puisque je n'étais pas présente.

OLIVIER GIRARDIN

C'est fort logique. Aucun souci. Donc, je sou mets le procès-verbal de ce Conseil à votre approbation.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Le tout est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Mme BOEGLIN, qui l'a signalé juste avant.

Dans le comptage définitif, nous aurons 2 abstentions (Madame CHERY s'abstient aussi n'étant pas présente au Conseil du 27 janvier 2026).

Est-ce que ça vous va comme ça ?

Nous allons passer à l'examen de nos rapports qui sont fort peu nombreux, mais qui sont extrêmement importants. Si on était prêts, ce que je vous proposerais bien, c'est de traiter la question du rapport assez technique en premier, de continuer par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sous une forme que peut-être Monsieur BRAUN va nous expliquer. Et de terminer par ce qui est le cœur de l'examen de notre séance, à savoir le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), même si le PADD est un morceau important.

Il y a un rapport, c'est ce que j'ai en tête, Monsieur BRAUN. Puisque vous avez commencé à prendre la parole, si jamais tout le monde était prêt, nous pourrions examiner ce rapport. Je ne vous mets pas en situation de stress particulier. Par contre, vous n'oubliez pas d'appuyer sur le micro.

Rapport n°1

Délibération 03/2026

EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE L'HOSPICE

Rapporteur : Jean-Paul BRAUN

Dans le cadre de l'extension de l'installation communale d'éclairage public chemin de l'Hospice, il y a lieu de prévoir la fourniture et la pose de deux mâts supplémentaires et les câbles souterrains nécessaires.

Il est rappelé que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière de la Ville au moment de son adhésion,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 1976.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent:

- la fourniture et la pose de 2 candélabres en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 7 mètres équipés d'un luminaire fonctionnel à LED.
- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation des candélabres projetés.

Selon les dispositions des délibérations n° 11 du 16 mars 2018 et n° 15 du 10 décembre 2021 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 10 000 €, et la contribution communale serait égale à 70 % de cette dépense (soit 7 000 €).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Après saisine de la commission Pôle développement urbain et transition écologique du 19 janvier 2026.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 23 janvier 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux ci-dessus définis.
- **DE S'ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours évalué provisoirement à 7 000 €, soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA.
- **DE DEMANDER** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- **DE METTRE** à disposition du SDEA les installations d'éclairage public, propriété de la Ville, en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Présentation du rapport :

Jean-Paul BRAUN

Merci, monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport très classique qui va permettre aux habitants du chemin de l'Hospice, et notamment aux nouveaux habitants qui ont eu récemment leur permis de construire au bout du chemin de l'Hospice, de bénéficier d'éclairage public puisque le secteur s'est urbanisé au bout du chemin de l'hospice.

Globalement, pour assurer l'éclairage public dans de bonnes conditions, il manque deux réverbères. Il s'agit de passer une extension de l'éclairage public pour un montant de 10 000 € qui, compte tenu des conditions que précise la convention avec le syndicat d'électrification de l'Aube, sera réduit à un montant de 7 000 € puisque nous avons 30 % sur les devis réalisés par ce syndicat.

Nous vous proposons de mettre au vote cet investissement de 7 000 € pour avoir de l'éclairage public jusqu'au bout des habitations du chemin de l'Hospice.

Après présentation du rapport :

Olivier GIRARDIN

Sur ce rapport relativement traditionnel, même s'il est évidemment très attendu de la part des habitants concernés, qui vont passer de l'ombre à la lumière, est-ce que vous avez des remarques ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie tous, les uns des autres.

Monsieur BRAUN, je vous redonne la parole car nous avons à traiter d'un sujet extrêmement important dans le cadre de notre PADD. Il est chez lui ou c'est une vidéo ? C'est une vidéo. Mais je vais quand même vous demander d'expliquer...

Information sur le futur débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Visionnage de la vidéo (4 minutes)

Jean-Paul BRAUN

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, on va jargonner un petit peu. Nous sommes en cours de révision de ce plan local d'urbanisme qui est le règlement d'urbanisme qui sera valable pour les 10-15 ans à venir. Dans ce cadre-là, il y a un acte essentiel qui est le PADD, le projet d'aménagement et de développement durable, qui est en fait la feuille de route politique du plan local d'urbanisme. Le PLU, le règlement, c'est l'application du PADD. Ce PADD est débattu en conseil municipal, et c'est ce que va expliquer M. MAUVIGNANT. On avait donc deux solutions. Soit on le débattait immédiatement, en privant quelque peu l'équipe prochaine de ce débat, soit on remettait le débat lorsque la nouvelle équipe sera en place. Qui dit débat dit travail aussi en amont avec un cabinet, une agence d'urbanisme. Monsieur MAUVIGNANT va expliquer, en accord avec monsieur le Maire, l'option que l'on a prise et qu'on vous propose.

Olivier GIRARDIN

C'est surtout la technique que je voulais mentionner parce qu'elle est un peu originale. Julien MAUVIGNANT a beaucoup travaillé sur cette question, il en est la cheville ouvrière avec vous, Monsieur BRAUN. Il ne pouvait absolument pas être à ce conseil et on trouvait que c'était dommage que la personne ressource qui a travaillé avec d'autres, avec les services, je sais que Monsieur RICHARD a travaillé aussi sur cette question, tous les acteurs ont travaillé, mais la cheville ouvrière, c'est quand même Julien MAUVIGNANT, et il a paru logique que Monsieur MAUVIGNANT soit le porte-parole dans le cadre de cette vidéo du travail qui a été réalisé dans le cadre de vos travaux.

Et donc, ça se lance normalement.

Julien MAUVIGNANT

Je suis désolé mais je ne peux pas être avec vous ce soir parce que je suis en déplacement en Alsace. On s'était dit avec Monsieur BRAUN que ça pourrait être pas mal de faire une petite vidéo pour faire un point sur la révision de notre plan local d'urbanisme. Pourquoi une vidéo ? À la fois pour changer un peu le format et rythmer ce Conseil municipal. Et ce sera aussi l'occasion pour vous de baisser le son si je parle trop fort, ce qui est souvent difficile avec le micro quand je suis en séance.

Sur le plan local d'urbanisme, pour vous faire un point un peu global, l'idée, c'est que, comme vous le savez, on a lancé la révision il y a deux ans maintenant, qui a mis un petit peu de temps à décoller, entre les premières délibérations et finalement la sélection du bureau d'études qui a pu se faire en 2025. Ce travail s'est fait en parallèle de modifications du PLU sur plutôt des changements à la marge, quand on parle de modifications. Pour le projet de révision, on est vraiment sur une refonte complète du document. On a pu commencer, fin 2025, le travail de fonds, de réflexion, avec un groupe qui a été constitué, sur lequel pas mal d'élus ont participé, majorité et opposition confondues. Plusieurs échanges ont rythmé le dernier trimestre de 2025, avec les personnalités publiques associées.

On voulait vous faire un message plus particulier sur ce début d'année pour expliquer un peu la situation actuelle. Vous avez peut-être remarqué qu'il y a eu moins de mails, moins d'échanges récents. Ce qu'on s'est dit en fin d'année dernière, c'est qu'aussi proche de la fin du mandat, il serait certainement plus pertinent d'attendre qu'il y ait une nouvelle majorité qui soit en place, un nouveau conseil municipal, pour reprendre le travail et finaliser ce qui a été engagé. On est arrivé fin 2025 avec un premier jet de PADD. Pour rappel, le PADD, c'est la vision stratégique qu'il y a dans le PLU, qui va se traduire ensuite réglementairement. Et un premier jet pour l'étude environnementale qui vient aussi accompagner cette réflexion sur la révision du PLU.

Et autant pour l'un que pour l'autre, on considère qu'il vaut mieux prendre le temps de travailler un peu de fond sur ce premier trimestre. À la fois pour l'étude environnementale, parce qu'il y a des résultats complémentaires qui doivent arriver, mais aussi pour le PADD, parce qu'on attend des documents un peu de synthèse de la part du syndicat, de la part de l'État et potentiellement de Troyes Champagne Métropole (TCM). Finalement, ce premier trimestre de l'année va être plutôt calme sur le sujet du PLU et l'objectif est de pouvoir reprendre ce travail-là au mois d'avril, soit avec l'équipe en place, soit avec l'équipe qu'il y aura à la place, pour qu'on puisse finaliser ces éléments de documents, puis aller les présenter à la population chapelaine sur un début de nouveau mandat.

Si vous avez des questions, je pense que Jean-Paul se fera un plaisir de vous répondre, et au pire, je resterai disponible par mail si vous avez des questions sur la suite des événements. Bonne fin de soirée et bon Conseil municipal.

Olivier GIRARDIN

Merci à vous.

Jean-Paul BRAUN

Je suis évidemment à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Pour compléter, je crois que Julien ne l'a pas dit, aujourd'hui, les travaux se déroulent sous l'égide de Troyes Champagne Métropole. Tous les travaux que l'on fait sont sujets à validation ensuite au conseil communautaire. Sinon, je remercie Julien évidemment, qui a une grande expertise dans le domaine. Je remercie aussi les services pour qui ce report peut présenter un inconvénient. Lorsqu'on passe le PADD en Conseil municipal, on obtient ce qu'on appelle un sursis à statuer dans les instructions qui permet d'instruire plus facilement ou de reporter l'instruction plus facilement lors de nouvelles demandes. Ce

sursis à statuer, on l'obtiendra dans 4 mois, 5 mois, quand on aura passé lors de la nouvelle équipe, le PADD. À savoir qu'on peut passer le PADD plusieurs fois. Le débat fait que s'il n'est pas satisfaisant ou s'il y a des questions qui restent à retravailler, il peut être de nouveau passé en Conseil plus tard.

Olivier GIRARDIN

J'ai une question. Je vais prendre déjà les autres questions, mais j'en ai une par ailleurs.

Bernard CHAMPAGNE

Pour compléter mon collègue. Même si aujourd'hui, Troyes Champagne Métropole a une importance par rapport à ça, n'empêche que nous gardons totalement la main du PLU. C'est-à-dire que même aujourd'hui, si on va vers un PLUi, intercommunal, les éléments qui sont posés aujourd'hui font que la commune, les communes, dont la nôtre bien sûr, gardent totalement la main sur la maîtrise des choses qui vont se faire. Donc il n'est pas question que Troyes Champagne Métropole impose ses volontés. Ça, c'est très important à ajouter, c'était sous-entendu dans ce que notre collègue énonçait.

Olivier GIRARDIN

Tout à fait, M. CHAMPAGNE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ?

Évidemment, je traque avec ostentation et définitivement et à jamais toutes ces questions qui sont quand même des questions presque picrocholines, qui consistent à ce que le sursis à statuer soit possible uniquement si on passe le PADD. Alors que là, on vient de dire les raisons pour lesquelles le PADD est lancé, qu'il est finalisé et qu'on va le retravailler, on ne peut pas formellement engager la responsabilité de la commune sur le fait qu'on va avoir ce PADD, qu'on aurait pu déjà voter quelque chose puisque vous dites qu'on peut le retravailler. Et qu'à cause de ça, les services n'auraient pas la possibilité de nous proposer le sursis à statuer. Je sais bien que ce pays est en train de se perdre dans les méandres de délires technocratiques et bureaucratiques, mais quelle est la différence entre une démarche qui consiste à dire : on ne va pas voter maintenant quelque chose qui sera conduit ensuite sous l'égide d'une nouvelle municipalité.

Parce que Julien MAUVIGNANT s'est trompé, elle sera forcément nouvelle, cette municipalité, quoi qu'il advienne. Donc on est raisonnable. On ne va pas commencer un travail, le valider, pour qu'ensuite, des gens différents forcément, pour partie ou totalement, reprennent le dossier. On est sérieux. Par contre, la procédure, elle, est en cours, elle est actée. On l'a validée dans des votes. Et donc, on n'aurait pas le droit d'avoir un sursis à statuer ? Donc il aurait fallu, si je comprends bien la logique bureaucratique à laquelle nous serions soumis, je n'y crois pas...

Mais s'il y a doute, je suis prêt à soulever la question du point de vue préfectoral. Mais quelle est la différence ? Et ça nous inciterait à faire une espèce de faux vote qui autoriserait un sursis à statuer alors que nous sommes raisonnables et sérieux. Mais nous sommes au même état de la procédure. Je vous pose la question, ce n'est pas pour que vous y répondiez, ce n'est pas un piège. Mais sérieusement, je veux bien qu'on tire le fil de, ah là là, c'est compliqué, etc. Mais si on participe nous-mêmes d'un jeu qui est complètement insensé, il ne faut pas avoir peur de considérer qu'on va finir par prendre le mur, ce n'est pas possible. Il est engagé, ce PLU, et le PADD est en cours. C'était juste une réflexion...

On a quand même un rapport si je comprends bien. Non, c'est toujours l'ancien rapport. Je voyais le SDEA. Donc on attend par ailleurs un certain nombre d'éléments complémentaires visant à. Et on n'a pas de vote sur cette question.

Vincent RICHARD

Juste pour dire, d'après ce qu'on avait discuté, le PADD tel qu'on avait commencé à l'étudier, tout ça, n'était pas suffisamment avancé et instruit pour qu'on puisse le présenter de manière intelligente au niveau du Conseil. Ou alors si, on aurait pu faire un vote de quelque chose dont personne n'était au courant et que personne n'était d'accord pour que ce soit la solution finale. On aurait voté et ce vote aurait permis les options à statuer. Il semblerait que ce soit comme ça, le formalisme que vous récriminez de l'État français. Mais c'est tout. On aurait très bien pu faire un vote pour le plaisir, pour dire qu'on était en train de travailler sur un PADD, que personne n'était d'accord pour le moment dans sa première mouture. Et *ad vitam aeternam*, c'est tout.

Olivier GIRARDIN

C'est ce que j'ai exprimé en des termes qui n'ont pas été suffisamment clairs. C'est-à-dire qu'en substance, on aurait, entre guillemets, fait quelque chose qui était d'arbitrer sur un document qui ne plaisait à personne, mais au moins on aurait arbitré, on aurait fait un vote, on aurait levé la main. On avait le droit de sursis à statuer. Alors que là, on fait une présentation d'état des lieux avec un travail qui est en cours, on n'aurait pas le droit de faire un sursis à statuer. Si c'est le cas, je comprends la difficulté que ce pays a à se sortir de lui-même et je pense qu'à force de mettre des ceintures, des bretelles, etc., on ne plus rien faire. Et tout ça est totalement insensé, inutile et insensé.

Vincent RICHARD

Je ne sais pas quels sont les vrais besoins des sursis à statuer au niveau des services. La problématique est là aussi.

Olivier GIRARDIN

Et surtout, ça va aller vite. C'est juste un commentaire après-match du maire qui dit : voilà encore un élément de bureaucratie. C'était un coup de, entre guillemets, gueule contre l'univers normé, dont il paraît que chaque politique nationale qui nous écoute a envie de se débarrasser, de débarrasser le pays, mais qui s'accumule avec le temps, de manière de plus en plus sophistiquée. Bref, c'était un truc perso que je voulais vous livrer sur la réflexion qu'on avait à propos de cette question.

Il n'y a pas de vote sur cette présentation. Je remercie énormément les membres de la commission et je salue en même temps le travail de Monsieur RICHARD aux côtés de Julien MAUVIGNANT. Je ne vais pas oublier les services, Jean-Paul. Je crois que je l'ai dit trois fois, je crois que tu me l'as dit trois fois dans l'oreille. Les services, je vous remercie énormément du travail que vous avez fait. Trois fois, il me le dit trois fois dans l'oreille.

Jean-Paul BRAUN

Et l'agence d'urbanisme.

Olivier GIRARDIN

Et l'agence d'urbanisme. Mais tu me permets de dire qu'il y a toi, Julien MAUVIGNANT, Monsieur RICHARD parce qu'il est ici, mais il y a aussi les collègues qui ont pu participer et jouer parfaitement le jeu tout au long de la procédure que vous avez instruite, même si tout monde n'a pas pu, moi le premier, participer à tous les travaux.

C'est un travail collectif qui mélange ensuite des compétences et des expertises. Et tout le monde doit être félicité et remercié de l'intense activité qui a été la nôtre jusqu'aux confins de ce mandat.

Mesdames et messieurs, si tout le monde est satisfait de la discussion que nous venons d'avoir, je vous propose de passer à un dernier rapport qui sera soumis à un vote, mais dont je vous rappelle que le vote porte non pas sur le contenu – c'est comme si on le faisait exprès, mais la France, madame, la France ! C'est un vote sur le fait que tout le monde est bien d'accord sur l'idée qu'on a discutée du sujet. J'ai un peu en tête son issue, si tout le monde est raisonnable, mais en attendant, Monsieur PARISON va nous faire cette présentation. Merci à vous et à vous, Monsieur PARISON.

Rapport n°2

Délibération n°04/2026

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : David PARISON

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu chaque année dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié l'article L 2312-1, du CGCT relatif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, le DOB doit désormais faire l'objet d'une délibération et non plus d'une simple prise d'acte de la part du Conseil municipal.

Le décret n°216-834 du 23 juin 2016 prévoit la mise en ligne sur le site internet de la Ville, lorsqu'il existe, du rapport adressé à l'organe délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans un délai d'un mois après son adoption.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, et conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 2312-1 du CGCT, ce rapport comporte en outre une présentation des principales informations relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail...).

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

Il est mis à la disposition du public à la Mairie, et, le cas échéant, à la Mairie annexe dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen (affiche, site internet de la Ville...).

Enfin le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes - Qualité - Sécurité du 23 janvier 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	26			

Présentation du rapport :

David PARISON

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de vous présenter le dernier rapport d'orientation budgétaire de ce mandat. Ce rapport d'orientation budgétaire, je l'ai dit vendredi dernier en commission des finances, s'inscrit dans un contexte particulier.

Regardons l'actualité. Le budget de l'État, est-ce qu'il est voté ? Non. On a une partie loi de finances, la sécurité sociale qui a été votée, une partie recettes qui a été adoptée, qui n'est pas passée au Sénat. Néanmoins, on vous demande aujourd'hui, collectivité, d'adopter un budget. On vous dit : élus de la République que nous sommes, vous devez adopter un budget. Très bien.

Il y avait deux options. Je vous rappelle, le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu deux mois avant le vote du budget. C'est obligatoire, c'est la loi, c'est classique. On a pris l'option de voter le budget le 7 mars. Néanmoins, en période électorale, on peut adopter un budget jusqu'au 30 avril. L'option qu'on a prise, c'était d'adopter le budget le 7 mars. Un budget qui respecte un cadre, c'est-à-dire un cadre électoral, un budget qui prévoit les dépenses de fonctionnement des services et les projets d'investissement partis. Ni plus, ni moins. On a respecté ce qui a été voté en 2008, je vois Madame BOEGLIN en face. On a respecté ce que nous, on a fait en 2014-2020. Je vous présente une orientation budgétaire d'un budget de dépenses obligatoires, ni plus, ni moins.

Au-delà de ce contexte, au-delà de cette difficulté technique qu'on peut lever, on a un budget qui s'inscrit dans un contexte international incertain. Je ne reviens pas sur le contexte international politique. Demain, est-ce que le Groenland va être envahi ? Je n'en sais rien. S'il y a la guerre en Ukraine, est-ce qu'il y aura des répercussions en Europe ? Nul ne peut prédire l'avenir.

Ce budget s'inscrit dans une volonté affichée par le gouvernement dans les prémisses de la loi de finances de réduire le déficit public. Il y a des débats à l'assemblée nationale, des abondements parlementaires qui prévoient que les collectivités locales doivent cotiser à hauteur de 4,9 milliards. Je ne sais rien de ce qui sera retenu dans la copie finale. On a un enjeu : financer les services de la Ville avec un État qui n'a pas de budget (je résume), avec des dotations qui sont exsangues, qui ne progressent pas, avec un État qui veut faire cotiser les collectivités pour réduire son déficit public. C'est tout l'enjeu des premiers diaporamas présentés. Objectif : réduction du déficit public, réduction de la dette publique. Et on fait cotiser qui ? Les collectivités publiques, l'administration et l'État.

La Chapelle Saint-Luc, notre territoire. La Chapelle Saint-Luc, c'est un territoire d'une population de quasiment 13 000 habitants. Dans le graphique qu'on verra tout à l'heure sur l'évolution de la population, on regagne la population qui a été perdue dans le cadre du projet de requalification urbaine. On a perdu des habitants. C'est annoncé, de recensement en recensement, on regagne de la population.

Je passe sur le taux de chômage qui est en baisse par rapport au dernier recensement. Il n'y a qu'un chiffre qui m'interpelle dans cette photographie de La Chapelle Saint-Luc. C'est le rang DSU. Souvenez-vous, il y a quelques années, on était 11^e, 10^e. Là, on est 7^e en 2024 et on régresse encore. On passe à 6^e. 6^e des villes entre guillemets les plus pauvres des villes de 10 000 habitants. En matière de recettes fiscales, en matière de capacité à lever l'emprunt, on a une ville qui a un certain nombre de difficultés. Vous connaissez la difficulté de La Chapelle Saint-

Luc, ses particularités, ses singularités. Aujourd'hui, ce qui est impressionnant, c'est qu'on a à la fois une ville qui est classée 6^e DSU, qui est en capacité d'investisseur sur ce mandat plus de 27 millions, avec les charges nettes de la Ville de 9 millions. C'est le paradoxe de La Chapelle Saint-Luc aujourd'hui. Les effectifs scolaires, on y reviendra.

On a pris une option dans le cadre de cette prévision budgétaire, en matière de dépenses réelles de fonctionnement, dépenses obligatoires, c'est quoi ? C'est le carburant, les assurances statutaires, tous les contrats de maintenance. On a tenu compte des évolutions en matière de fluide, là encore en fonction des périodes et des années, en fonction des coûts comme on voit à la pompe à l'essence chaque jour quand on fait le plein. Nous aussi, on subit de plein fouet. On voit qu'il y a des évolutions, on essaie de contenir ce poste, ce n'est pas évident parce qu'en fonction des circonstances, si on est rigoureux ou pas, si les prix des carburants, beaucoup de choses en matière de produits pour faire fonctionner les services, les matières premières, ça progresse fortement, 30 % les prix des matériaux, et ça tient compte dans ces dépenses réelles de fonctionnement.

Vous avez les évolutions. Dans le cadre de ce budget en matière de compte administratif, on voit bien que finalement, on a souvent, je l'ai dit, redit, un budget primitif, un plafond de dépenses maximum autorisées à dépenser. Ça veut pas dire que vous inscrivez 4 millions, je prends le premier chiffre sur la première ligne, que vous allez dépenser les 4 millions. Quand vous regardez, c'est assez stable. 2023, 4 millions. Ça progresse un petit peu en 2024. Il y a eu la réouverture de la piscine, il y a eu des choses qui fait que ça a reprogressé. Les dépenses de carburant, combustibles et les dépenses énergétiques, c'est assez stable. Quand vous regardez entre 2022 et estimatif 2025, il y a une progression de 200 000 €. Derrière, vous avez la progression des dépenses énergétiques.

Derrière, vous avez l'ouverture de l'Aqualuc. On arrive à maîtriser ces charges à caractère général sur cette période là. En matière de dépenses de personnel, je me souviens lors du dernier compte administratif, j'avais présenté que l'emploi titulaire en masse baissait, et simplement, c'était l'emploi entre guillemets contractuel sur des missions courtes qui progressaient. Là aussi, on est sur des chiffres inférieurs. Ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est l'évolution de carrières normales, on est sur aussi une maîtrise. Quand vous regardez, c'est assez stable entre 2024 et 2025. On est assez stable.

Je passe sur les autres dépenses. Le seul focus où je vais rester un instant, ce sont les charges à caractère financier. On a vu qu'il y a eu des progressions de livret A et qu'ils vont baisser. Les particuliers que nous sommes le voient, si nous avons des livrets A. Ces impacts-là, ça ne sera que l'année prochaine avec la baisse du livret A. Là aussi, on voit bien qu'il y a quelques évolutions. Ça tient compte de quoi ? Ce sont les immobilisations, la ligne de trésorerie, les emprunts relais qu'on a mobilisés dans le cadre des opérations.

En matière de recettes de fonctionnement, on a pris l'option pour 2026 de faire zéro progression de recette. Pourquoi ? On ne sait pas ce que l'État accordera définitivement. On a quelques prémisses en matière de recettes, en matière de progression. On a fait un budget à recette constante, qu'on a réussi à équilibrer et on dégage encore des marges potentiellement pour investir. C'est l'option qu'on a prise, à l'image d'autres collectivités en France qui ont pris la même option que nous : attendons les résultats définitifs quand le budget de l'État sera adopté. Encore une fois, c'est compliqué d'élaborer un budget encore aujourd'hui. Souvenez-vous que j'avais des dotations sur une DBM au mois de novembre. Des résultats de notification de dotation sur le mois de novembre. C'est de plus en plus compliqué, en matière de recettes, de construire un budget aujourd'hui, l'État nous donnant les éléments de façon très tardive. Avec un vrai problème, on avait le débat avec Mme BOEGLIN l'autre fois, c'est l'autonomie financière des collectivités qui est mise à mal. Notre capacité à lever l'impôt, elle est neutre, elle est quasiment nulle. Ici, à La Chapelle Saint-Luc, à part jouer sur les impôts fonciers, on a peu de marge en matière de fiscalité. On dépend beaucoup des dotations aujourd'hui et c'est ça qui pose des difficultés en matière d'autonomie financière des collectivités.

En matière de recettes, en fonction des périodes, en fonction des produits, on voit bien ce qui fait l'évolution en matière des produits et services, c'est l'ouverture...

Pour le public, simplement, on voit bien, il y a une progression des produits et services sur l'histogramme rouges. C'est dû à quoi ? À la réouverture du complexe aquatique en année pleine qui fait progresser essentiellement cette ligne.

En termes de fiscalité locale, on n'a pas mis dans nos provisions, la progression de la taxe foncière. Le seul impôt où on peut jouer sur le taux, les seules évolutions possibles, ce sont les bases. C'est décidé par l'État. Pour l'instant, on ne pas trop ce qui sera décidé demain.

Stagnation. On a pris l'option de quasiment faire stagner en matière de concours financiers de l'État et en matière de provision d'impôts.

On voit bien la DGF. La DGF à la base, dotation globale de fonctionnement, c'était la principale dotation pour faire fonctionner les collectivités. Du fait de notre classement, souvenez-vous, quand je parlais de classement de la Ville, c'est ce qui permet de faire progresser les dotations. C'est la contribution qui s'appelle la dotation de solidarité urbaine, dites DSU. Plus vous régressez dans le classement, 11^e, 10^e, 6^e, 5^e, je l'espère pas, on progresse sur cette dotation-là.

En matière de dépenses d'investissement, j'ai simplement pris les projets partis, les vitraux. Ce sont les projets qui sont lissés dans le temps, ce qu'on appelle les autorisations de programme crédit paiement de plusieurs opérations. La première, les vitraux, vous voyez les dépenses annualisées. Les deux projets de crèche, pareil. Par répartition.

On a aujourd'hui un encours de la dette, bien qu'il y ait eu quelques emprunts qui ont été faits pour les opérations en cours, que ce soit crèche Maréchal LECLERC ou autre, on a un encours de la dette inférieur au montant qui était au début du mandat. On a une légère progression, on était à cinq ans, c'est-à-dire qu'ils ont été remboursés sur cinq ans et on est passé à sept ans. On est dans les zones, on va dire, pas rouge, on est dans les zones vertes, dans des zones où la capacité d'années pour rembourser la dette est inférieure et très légère.

En matière de capacité d'autofinancement, vous avez les évolutions sur plusieurs années. L'année 2023 est une année exceptionnelle. C'est parce qu'on a touché, c'est ce qui était indiqué en dessous, deux millions d'une provision suite à l'engagement d'un contentieux lié à la piscine, au complexe aquatique, dans le cadre d'une garantie décennale. On a quasiment les évolutions en fonction des années, des périodes. C'est à peu près semblable, ça progresse en fonction des années, en fonction s'il y a ou pas des recettes exceptionnelles. C'est ça qui fait la variable d'ajustement.

Vous avez les évolutions. On a progressé par rapport à la dotation de la piscine. C'est légèrement en baisse en fonction des années. En gros, c'est à peu près le même montant.

Voilà, monsieur le Maire, ce que j'ai voulu vous présenter dans le cadre de ce rapport, dans un contexte avec un changement de majorité municipale dans deux mois, avec un budget qui permet de faire fonctionner les services au cours de l'année, avec un certain nombre d'actions qui vont perdurer, avec une enveloppe supplémentaire que la prochaine équipe pourra utiliser à sa guise.

Après présentation du rapport

Olivier GIRARDIN

Merci beaucoup, Monsieur PARISON. Je lance le débat d'orientation budgétaire pour les collègues. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Mme BOEGLIN, forcément, bien sûr, c'est de tradition. Monsieur RICHARD et vous, vous allez prendre la parole alternativement, on va voir, mais en tout cas, c'est vous qui, en général, sont chargés pour l'opposition. Donc allons-y.

Danièle BOEGLIN

Le contexte financier des collectivités est largement tributaire de l'État depuis que ce dernier leur a retiré pratiquement toute autonomie financière, ça a été rappelé par Monsieur PARISON. Il ne nous reste plus que le foncier. Donc, l'essentiel de leurs ressources est maintenant constitué de dotations. Quand la situation nationale est dégradée, comme aujourd'hui, déficit élevé, dette en hausse, ça a été signalé d'ailleurs dans le rapport, l'État est amené à restreindre les dotations aux collectivités. C'est ce qu'il fait généralement avant de restreindre ses propres dépenses. À noter également que l'État n'est pas tenu, lui, comme les collectivités territoriales, de voter son budget en équilibre. Donc, on peut y aller. Cela dit, ce contexte doit contraindre les collectivités à être très prudentes dans leur gestion.

Ce projet de budget 2026 pour notre commune mérite tout de même quelques remarques. Je n'en ferai que deux. Une sur les recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 22 870 €, égales à peu près à 2025, mais moins 2 millions par rapport à 2023, que vous justifiez par des ressources exceptionnelles. Je suis tout à fait d'accord avec ça. Sauf que ces 2 millions nous manquent quand même. Il faut essayer tout de même de retrouver des ressources. Dans les recettes, vous indiquez la baisse de la dotation des titres sécurisés. Il s'agit des cartes d'identité, des passeports, etc. Vous nous indiquez qu'il y en a eu 3 094 de délivrés en 2025 contre 3 724 en 2023. Vous l'expliquez par une baisse générale. J'aimerais que la comparaison soit faite avec d'autres communes.

Par exemple avec Troyes. Je ne suis pas sûre qu'à Troyes, ça baisse parce que j'ai plusieurs témoignages de personnes découragées par les délais dans notre commune et qui se rabattent sur d'autres communes pour aller faire faire leur titre. Je pense qu'il faudrait qu'on se penche. C'est simplement pour donner l'exemple, ce n'est pas une recette énorme, mais c'est pour donner l'exemple qu'il faut absolument tout vérifier, tout étudier.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, 21 872 000 €. C'est simplement 330 000 € de plus qu'en 2025. Mais c'est 1 910 000 € par rapport à 2023. Donc c'est encore presque 2 millions. Les 2 millions de moins qu'on a moins de recettes et les 2 millions de plus de dépenses, ça fait 4 millions. C'est franchement ennuyeux. Alors je reviens à mes habitudes. Là, je crois qu'il faut regarder les charges de personnel. On est à 15 450 000 € de charges de personnel. Vous êtes passé très vite sur le personnel. Mais enfin, c'est 70 % des dépenses de fonctionnement. C'est énorme. Je n'ai jamais vu ça. Chapitre 12,70 %. C'est vraiment énorme. Et c'était 12,8 millions en 2021. Donc, c'est plus 2 605 000. C'est considérable. Alors, ce n'est pas dû qu'à des augmentations du Glissement Vieillesse Technicité ou augmentations de salaire décidé par l'État ou changement d'échelon. J'attire vraiment votre attention depuis longtemps. Comparez-vous aux autres communes de la même strate, je pense que là aussi, vous verrez qu'on est au-dessus, à la Chapelle Saint-Luc. Je ne suis pas mécontente des salariés, pas du tout. Mais il n'empêche que je ne pense pas que les autres communes en soient mécontentes aussi. Vraiment, j'attire votre attention là-dessus.

Je ne vais pas détailler chaque chapitre. Mais je crois qu'il faut, dans le contexte actuel difficile que l'on vit, essayer quand même de regarder absolument, chapitre par chapitre, aussi bien dans les recettes que dans les dépenses, pour voir ce que l'on peut faire. Je ne veux pas dire qu'on arrivera à un budget satisfaisant et qu'on récupérera tout par rapport à ce que j'ai dit qui manquait et ainsi de suite. Mais en cette période, il faut absolument être très, très vigilant. Sinon, on n'arrivera plus à dégager de... Parce que vous savez que les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement nous donnent l'autofinancement pour faire de l'investissement. Et c'est là la richesse de la commune. Ce n'est pas nos dépenses de fonctionnement.

Voilà les remarques que je souhaitais faire, qui sont assez récurrentes. J'ai l'impression de les avoir faites déjà dans d'autres circonstances..

Olivier GIRARDIN

Merci Madame BOEGLIN. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ?

Bernard CHAMPAGNE

Je vais faire deux petites remarques. Du point de vue des dépenses et du point de vue de la charge qui peut peser sur les collectivités territoriales, je crois que ce qui est très important à dire, c'est que l'essentiel des charges qui sont dépensées au niveau des administrations publiques, c'est l'État. Ce n'est pas les communes, les régions, les départements, c'est l'État qui est le plus lourd. Nous le savons tous, mais il faut le rappeler quand même à moment donné. Or, aujourd'hui, on pointe du doigt les régions, les départements et les communes pour dire, oh là là, ce sont eux les gros dépensiers. Ce qui est faux. Encore une fois, les plus grandes dépenses sont faites par l'État.

Vous l'avez dit Mme BOEGLIN, la restriction fait peser, notamment sur les collectivités territoriales locales, le poids d'une situation dont elles ne sont pas responsables. Le déficit qu'on nous annonce à tour de bras dans les médias, nos collectivités ne sont pas responsables de ce déficit. Vous l'avez souligné. L'État peut faire beaucoup plus de dépenses qu'il a de recettes, mais ce n'est pas grave, il va sur le marché financier chercher beaucoup d'argent, ce qui fait que ça enrichit quand même des gens qui prêtent de l'argent à l'État et qui au passage se prennent des intérêts très importants. Et aujourd'hui, la dette de l'État est faite pour une bonne part par les intérêts des organismes financiers qui ont prêté de l'argent et qui continuent de prêter de l'argent à l'État. Première remarque.

La deuxième, par rapport au personnel, les pourcentages et les chiffres que vous donnez sont vrais, mais il faut aller au bout. Est-ce que vous allez au bout en disant qu'on a trop de personnel communal ? Est-ce qu'on en a trop ? Peut-être qu'il faudrait le déclarer, d'aller au bout de votre démarche. Moi, je ne le pense pas. Et deuxième chose, ou alors notre personnel communal serait trop bien payé et son poids de rémunération serait trop considérable. A un moment donné, quand on pointe quelque chose, il faut aller au bout. Donc quelle serait la recette, ou quelles seraient les conclusions à tirer, et donc à appliquer pour demain, pour après-demain ? Je crois que c'est beaucoup plus compliqué que simplement pointer du doigt quelque chose en disant, oh là là ! Mais quelle serait la recette possible pour notre collectivité territoriale ? J'aimerais bien l'entendre.

Danièle BOEGLIN

Je n'ai pas de recette. J'ai simplement dit qu'il fallait examiner chapitre par chapitre ce que l'on pouvait faire. Et je suis convaincue qu'on peut trouver des anomalies et des solutions.

Olivier GIRARDIN

Madame BOEGLIN, je vais remettre un peu l'église au milieu du village. Ça tombe bien. On va changer les vitraux parce que là, j'ai l'impression que tout monde est un peu trop fixé sur ce qui ne sont que des orientations budgétaires. Et des orientations budgétaires, dont je vais rappeler la manière dont on procède à les présenter. Parce qu'il y a une tradition ici. C'est qu'au moment des orientations budgétaires, pour construire le budget, depuis des années, la marque de fabrique de votre prédécesseur à cette place, c'est de minimiser les recettes et d'être extrêmement soucieux d'inscrire toutes les possibilités de dépenses. Ce qui fait par exemple que sur les recettes de fonctionnement, même avec une augmentation des bases entre 07 et 08, je ne sais plus exactement, on inscrit une dotation, un montant de nos recettes totales qui est presque en dessous de celles de l'an dernier. Ce qui objectivement m'étonnerait. Parce que si vous appliquez 08 sur les bases et que vous en faites le produit, à mon avis, on n'arrive pas à ça. Mais on a une tradition comme ça. On a une tradition qui est que pour préparer les engagements budgétaires, il vaut mieux être précautionneux et se dire qu'on ne va pas avoir beaucoup plus de sous et que par contre, on va avoir toutes les dépenses en face. C'est le premier point que je veux rappeler.

Danièle BOEGLIN

Mon expérience me fait dire que c'est la bonne méthode.

Olivier GIRARDIN

Je vous l'accorde, elle permet d'ailleurs d'avoir le débat que nous sommes en train d'avoir. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas penser, au moment de l'orientation budgétaire, que nous sommes déjà en train de valider des chapitres parce que nous avons pris une habitude – et pour moi, c'est une mauvaise habitude, mais je ne voulais pas la changer au dernier exercice –, c'est d'inscrire une maquette budgétaire au moment du robe. Ce qui, objectivement, on peut regarder ailleurs, ne se fait pas souvent. Donc, si vous voulez, on a cette tradition qui consiste à verrouiller, bétonner, etc. Là, en plus, on est en année électorale et on est dans une incertitude vis-à-vis de l'État qui est maximale. Donc, on cumule les éléments de signalement d'une situation. On sait juste que, tendanciellement, nos recettes de fonctionnement plafonnent et que nos dépenses de fonctionnement, elles, augmentent.

Pour vous donner un éclairage. La Cour des comptes est venue, comme dans toutes les collectivités de l'agglomération, nous visiter sur l'état de nos masses salariales et de ressources humaines. Je n'ai pas le droit de faire état de ses conclusions concernant notre commune, ni même le reste, mais je vous le dis, je regarde le sujet assez sereinement, par rapport à vos inquiétudes, que je comprends et que je partage par principe, et je vais y venir. Sur le ratio, l'explication est dans le fait que, évidemment, nos recettes de fonctionnement plafonnent. Et donc, forcément, la charge augmente et le ratio augmente. Et il y a une commune, et là, je ne crée pas de situation de secret révélé, mais Saint-Julien-les-Villas est à 70. Parce que nous sommes tous, et je ne sais pas à combien sont les autres, mais ça a monté comme ça. Il y a une bonne moyenne autour de 68.

On a presque rattrapé, entre guillemets, ce qui était notre spécificité d'avoir toujours un peu plus. Ça n'enlève absolument pas la pertinence de votre remarque, mais ça explique la relativité qu'il faut avoir à considérer qu'on aurait, par exemple, un dérapage engageant cette affaire. Ce que je crois, et je le dirai dans le cadre des échanges et de la respiration démocratique qu'on va avoir, c'est que, comme ça va être un vrai sujet, il faut que ce soit un sujet politique. Et je pense que nous devons fonctionner différemment, pour être tout à fait clair avec vous. Je pense que nous avons une... Ce qui ne m'inquiète pas, ce n'est pas tellement la somme. Moi, je ne m'inquiète jamais des crises, je m'inquiète de l'inconnu.

Or, aujourd'hui, j'ai demandé aux services, ils ont commencé à travailler, on verra comment les choses se poursuivent, à ce que nous ayons un pilotage par direction de tous ces éléments de masse salariale avec des enveloppes dédiées et des enveloppes qui soient cadrées, normées. Parce que, pour tout vous dire, l'exercice qui a été fait, c'est d'inscrire tendanciellement ce qui va être le résultat des augmentations à dispositif constant. Donc on enregistre un certain nombre de choses. On pourrait même rajouter, je n'ai pas voulu les mettre parce que c'est un choix des collectivités, deux recrutements supplémentaires, puis on inscrit, et on dit, voilà, c'est ça qui va être naturellement le budget que nous devons inscrire en matière de ressources humaines. Toute chose égale par ailleurs. Mais attendez, si les directions, on leur dit : vous avez ça et vous n'avez que ça, et si vous avez des

dépassements, il faut remonter à un arbitrage et à une rediscussion, ce n'est plus la même. C'est-à-dire qu'il faut arrêter. Et ça, je l'ai demandé au service. Constaté que les choses augmentent et dire, ça augmente, non. Moi, ce que je veux, c'est que direction par direction, dans cette collectivité, on sache me dire pourquoi ça monte. Comment on pourrait faire pour que ça monte moins ?

Parce que sinon, on peut toujours avoir cette discussion, avoir une discussion sur un ratio qui est un ratio très sincèrement qui ne correspond pas à la difficulté en soi, qui correspond à la situation générale à laquelle nous sommes exposés. Voilà, tendanciellement, la part des budgets de ressources humaines augmentent puisque nos recettes totales fléchissent. Il ne faut pas oublier non plus que nous n'avons pas touché au taux d'imposition de la Ville depuis 2015, c'est-à-dire depuis plus de 10 ans. Je le rappelle quand même, il n'y a pas grand-monde qui, sur 10 ans, n'a pas augmenté les taux d'imposition fonciers sur la collectivité. Pourquoi on a fait ce choix, qu'on a tous partagé, je crois ? C'est parce qu'on avait augmenté deux fois les impôts pour financer, et que les bases ont augmenté. Mais nous avons vécu sur les bases.

D'autres ne l'ont pas fait. Un grand voisin à côté ne l'a pas fait. Il a été obligé d'augmenter son taux d'imposition. Nous avons fait le choix de vivre sur notre existant puisque nous avons décidé, à la sortie du PLU, que nous ne demanderions pas d'efforts supplémentaires à la population chapelaine. Du même coup, cet effort-là, vous le voyez tendanciellement aussi sur une non augmentation de nos recettes de fonctionnement. On a fait ce choix de vivre ainsi et d'ajuster nos dépenses à cette situation où nous avons stabilisé nos taux. Donc, des dotations qui plafonnent, il faut augmenter les ratios parce que nous avons évidemment une évolution, notamment en matière de ressources du personnel, où nous avons à justifier d'un certain nombre de services ; des efforts, à mon sens, qui ne sont pas des efforts démentiels, mais qui pourraient libérer un peu l'énergie dans les services, qui seraient que des éléments concrets de budget seraient dédiés. Je pense qu'il faut qu'on y passe. Je pense qu'on aurait des chefs qui chefferaient un peu, je pense que ça leur ferait du bien, avec des équipes qui seraient autonomes sur un certain nombre de choses, ça leur ferait du bien aussi.

Et comme ça, les directions centrales de ressources, elles s'occuperaient de nous dire ce qui a bougé, et puis d'aider à ce que nous puissions mesurer les évolutions et les changements que nous constatons. C'est un travail qui est devant nous, qui est pour moi, je le dis très tranquillement – on attend les élections –, mais qui est un des dossiers d'investissement, entre guillemets, pour la Ville dans les six-sept années qui viennent. Le changement de modèle managérial est à l'ordre du jour pour moi, pour des raisons que vous avez évoquées, pour les raisons qui ont été évoquées par M. PARISON, pour les raisons qui ont été évoquées par M. Bernard CHAMPAGNE, il faut moderniser notre appareil, pour le bien des agents, et pour le bien de la collectivité.

Mais c'est un travail qui va nécessiter en effet un regard. Il a commencé sous l'autorité de Monsieur NGUYEN. Cela est dédié à un travail avec les services pour regarder comment on pourrait fonctionner de manière un peu plus autonome, un peu plus libérée. Voilà la situation. Un ce sont les orientations budgétaires. Et je vais vous dire, je vais quand même regarder. J'ai laissé faire mais je vais quand même regarder tout ça parce que je voudrais être sûr qu'on n'en fait pas un peu trop sur le côté oh là là, oh là là. Je voudrais être sûr.

Ce qui est certain aussi, et il faut être tout à fait transparent, c'est qu'on a commencé le mandat, on avait autour – je ne sais plus, je vais me tromper mais ce n'est pas grave, je suis là pour être épaulé –, on était à 13 millions de dettes, 13,5 millions de dettes. On a fait 27 millions à peu près d'investissement et à la fin de l'année 2026, je neutralise l'année 2026 parce que les ratios, c'est toujours un peu compliqué. Par exemple, si vous intégrez les emprunts relais que l'on est obligé de souscrire entre le moment où on fait appel des subventions pour financer nos crèches, pour financer PINET, pour financer le cœur de ville et le moment où on les touche, on fait des emprunts relais. Si jamais on fait tous ces emprunts relais, vous avez vu ça dans votre document, et qu'on intègre sur le ratio de désendettement, on est à 8,92. Sauf que fin 2026, ces emprunts ont disparu.

Et la vérité des prix, c'est que nous sommes à 7,10, qui est, objectivement pour une ville comme La Chapelle Saint-Luc, quelque chose d'assez solide. Mais on a fait 27 millions d'investissements, et on terminera l'année 2026, quand on appuiera sur le bouton de l'année 2027, nous aurons moins de dettes que quand on a commencé le mandat en 2020. Ça veut dire qu'en investissant 27 millions d'euros, malgré les tendances que vous avez tous notées, nous avons réussi à investir 27 millions et à ne pas augmenter la dette de la Ville. Mon avis, cet exercice-là, il ne faut pas rêver. Celles et ceux qui prendront cette place et nos places, ils n'arriveront pas à ça et on ne pourra pas le leur reprocher. Parce que les temps vont devenir compliqués. Mais il faut savoir qu'on a fait ça.

Et donc il faut savoir que forcément, à l'arrivée, cette situation exceptionnelle d'investissement qui a été par ailleurs gagée par un certain nombre de niveaux de subventions exceptionnels, ça pèse sur les éléments qu'on a aussi en termes d'orientation budgétaire. Donc, pour conclure et pour ne pas être trop long, je voudrais faire un peu de pédagogie parce qu'on a beaucoup de gens qui sont dans le public, c'est exceptionnel, on est tous autour de la

table. Quand on voit la question par exemple de ce qu'est la DGF chez nous, c'est-à-dire ce que nous donne l'État, aujourd'hui, notre dotation forfaitaire, celle qui dépend de notre population, etc., c'est peanuts. Vous l'avez vu sur l'histogramme, peanuts ! Ce qui nous permet de vivre et de vivre correctement, peut-être plus correctement que d'autres, c'est la DSU, c'est-à-dire ce qui est le marqueur de notre situation sociale, qui a été rappelé par M. PARISON au début.

Et dépendre à ce point des dotations, ça ne me rassure pas, parce que je ne sais pas ce qui va arriver. Donc, obligation de faire attention, ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain parce qu'on a fait un mandat sur le plan budgétaire assez exceptionnel, nonobstant la baisse tendancielle des recettes, qui font augmenter les ratios dont je parlais tout à l'heure. Mais vous avez parfaitement raison, tous, et vous aussi, Madame BOEGLIN, excusez-moi de faire synthèse, les temps qui viennent vont limiter la capacité des uns et des autres à faire tourner les serviettes et à donner des promesses à tout le monde. J'attire l'attention, il va falloir être raisonnable, choisir, hiérarchiser et organiser afin de ne pas faire, entre guillemets, abusivement contribuer les Chapelains à une situation où nous déciderions de continuer d'investir au rythme auquel nous avons investi. Voilà ce que je voulais vous dire. Un, être un peu rassurant parce que je trouve qu'on s'enferme un peu dans la question des maquettes, et rappeler ce que sont les fondamentaux.

On va regarder d'ici le 3 mars, M. PARISON et pas le 7, je le redis, le budget c'est le 3 mars. D'ici là, on aura quelques informations supplémentaires. D'ici là, le calcul de ce qui sera le produit fiscal attendu pourra être identifié plus finement. D'ici là, la question du FCTVA, mais aussi la question de l'amortissement, aura été discutée avec la DDFIP, parce que qui dit investissements nouveaux dit aussi amortissements à intégrer comme étant des obligations. J'en reviens sur cette histoire de 2 millions et de 2 millions. Ces 2 millions, c'était 2 millions de recettes exceptionnelles issues de l'assurance. Ils ont été utilisés ce pourquoi ils ont été utilisés. Donc il n'y a pas 4 millions d'écarts. Ces 2 millions, ils ont fait 2 millions et nous sommes redescendus en termes de dépenses à la hauteur, sans ces 2 millions.

D'ailleurs, si vous reprenez les documents budgétaires, et notamment les rapports d'orientation budgétaire de l'année dernière, vous constaterez que nous avons, dans les ratios, neutralisé l'impact de cette recette exceptionnelle, pour justement éviter de se raconter des histoires. Ces 2 millions ne produisent pas 4 de plus et de moins. Je vous rassure, et si notre présentation n'est pas suffisamment claire, elle le sera au budget, mais je rassure tout le monde et je parle sous le contrôle, et du directeur général par intérim, Sylvain NGUYEN, et du service des finances. Donc, la situation mérite toute notre attention. Les orientations budgétaires le sont pour justement souligner l'attention que nous devons porter. Mais en tout cas, nous, dans l'exercice qui sera le nôtre jusqu'au bout et en prévision de la suite, pour celles et ceux qui voudront concourir, nous serons extrêmement prudents et il est hors de question, pour ma part, de laisser filer quoi que ce soit des dépenses de la Ville qui ne pourraient être assumées dans le temps long, y compris pour renouveler les investissements qui sont les nôtres.

Les amortissements vont nous permettre de disposer d'une matière pour investir qui sera à la hauteur de ce que nous avons investi préalablement. Ça va nous libérer un peu d'énergie, mais si vous regardez notre CAF brut, ça baisse. Si vous regardez notre CAF net, ça baisse. Donc, on a là le regard pointé sur cette situation et ce cadrage budgétaire général, ce resserrement de nos moyens et cette augmentation de nos contraintes, c'est la vie de toutes les collectivités de ce pays. Mais nous sommes ici à La Chapelle Saint-Luc et vous avez raison les uns les autres, nous nous occupons de La Chapelle Saint-Luc et c'est de La Chapelle Saint-Luc qu'il faut tirer les enseignements pour ajuster les moyens qui sont à notre disposition et surtout ne pas attendre de l'État, pour pouvoir ensuite râler, que les choses bougent. Non, nous avons aussi notre part du travail à réaliser et j'ai toute confiance dans l'administration pour pouvoir l'assumer et toute confiance dans les collègues qui sont ici. Et la suite elle appartient aux Chapelaines et aux Chapelains autour du 15 mars et du 22 mars. Voilà ce que je voulais vous dire, rassurer un peu et en même temps, assumez une convergence de vue sur le niveau des contraintes auxquelles nous sommes exposés.

Je ne clôture pas le débat. Si vous avez d'autres sujets, d'autres questions, il n'y a aucun problème pour que nous puissions échanger. C'est la dernière fois qu'on le fait dans le cadre de ce mandat. On ne va pas se priver, donc on peut y aller. Je n'ai pas clôturé nos échanges.

Vincent RICHARD

J'avais juste une remarque à propos de la DSU dont vous avez parlé. Je trouve triste qu'elle augmente parce qu'on devient de plus en plus pauvre. C'est un euphémisme, c'est un corollaire, plus on devient pauvre, plus l'État nous donne de moyens. Ce qui est un bien, mais ce qui est un petit peu triste pour la commune.

Olivier GIRARDIN

Le sujet, ce qui est certain, c'est que nous ne nous enrichissons pas et que dans les territoires qui sont les nôtres, ça tape de plus en plus fort pour les populations que nous avons. C'est une problématique nationale, mais relative puisque nous montons dans l'exercice de celles et ceux qui payent le prix. Mais il faut bien avoir en tête. Et là, on a un deuxième problème. Je lisais ce matin un rapport sur la situation des Français en Europe. La population française serait moins riche que la moyenne de l'Europe. Ce sont des problématiques qui font que dans l'échelle de celles et ceux qui payent le premier prix de tout ça, ce sont celles et ceux qui sont les plus fragiles et ils sont très nombreux chez nous. Vous n'avez pas relevé que malgré toute l'attention que je porte à la non-reconstruction, on est à peu près stable en population, cette année, on fait même une pause, je ne comprends pas comment ils calculent, on fait même une pause, on a même perdu un chouïa, 20 habitants ou 30, ou 100, je ne sais plus.

Donc on ne continue pas de reconstituer parce que je ne veux pas forcément reconstituer. Moi je veux que l'habitat se diversifie à la Chapelle Saint-Luc, donc je suis extrêmement précautionneux avec les programmes de logements qui sont à construire. 63 % de logements sociaux. C'est comme le reste, ce sont des ratios qui résultent de ce que vous avez beaucoup démolit. Et donc de ce qui reste, il reste encore beaucoup de logements sociaux. La preuve, 63 %. Le modèle de notre territoire est un modèle qui, je pense, utilise beaucoup les ressources des bailleurs sociaux pour assumer des programmes de logements. Alors que par ailleurs, ceux qui les utilisent ont tendance à considérer qu'ils ne devraient pas le faire. Ce qui est marrant puisque ce sont eux qui les sollicitent. Mais on a un équilibre dans cette affaire qui est à surveiller. Je vous l'ai dit, on l'a dit ici, on l'a décidé ensemble : on ne reconstruit pas pour reconstruire. On ne fait pas croître la population pour faire croître la population. Ce qui nous intéresse, c'est le cadre de vie des gens qui sont ici. Et ceux qui sont ici ne sont pas très riches.

Et pour un certain nombre d'entre eux, ils sont extrêmement pauvres. De manière générale, celles et ceux qui y compris vivent de leur travail s'appauvrissent dans ce pays. Et ça, c'est un sacré souci. Et donc, je vous le dis, c'est vrai, la population qui est présente sur notre territoire n'est pas de plus en plus riche, elle est de plus en plus pauvre. Et relativement parlant, en effet, puisque nous sommes 6^e alors qu'avant nous avons été 13^e, 14^e. Je n'ai pas d'explication. Il y a des éléments qu'il faudra que celles et ceux qui nous succéderont manipulent avec intérêt. C'est tout le travail que fait le département sur le diagnostic de territoire, qui est un document qui va sortir, qui est en train d'être travaillé, et qui est extrêmement intéressant et riche. J'ai en tête qu'il faut plus travailler aussi avec nos collègues.

Je vois madame HADDAD, qui est ma collègue au conseil départemental pour la Ville. On a besoin aussi de fédérer nos forces et nos analyses sur la situation des Chapelaines et des Chapelains sur tous les territoires de la commune, pour voir où sont les marqueurs de l'évolution du taux de pauvreté. J'ai bien peur qu'il n'y ait pas forcément plus de pauvreté extrême, mais qu'il ait un niveau de pauvreté tendancielle chez les retraités, chez les jeunes. Bref, tous les signaux sont clignotants pour ce qui concerne le dynamisme de ce pays. C'est ce que je pense et c'est ce que ça révèle.

Vincent RICHARD

On évoquait les 63 % de logements sociaux. Je pense qu'une partie du changement de classification dans le degré de la pauvreté, elle vient aussi du remplacement et du turnover qu'il peut y avoir au niveau des logements sociaux, qui ne sont pas peut-être réinvestis par des personnes de plus en plus riches en fait, et il peut y avoir une paupérisation des locataires au niveau de l'introduction dans les logements sociaux.

Olivier GIRARDIN

Oui, je me suis tourné avant vers M. CHAMPAGNE parce que je sentais qu'il avait des choses à nous dire.

Bernard CHAMPAGNE

A la fois, vous avez raison, mais c'est bien plus grave que ça. Il y a quelques années, 10 ans, 15 ans, 20 ans, toutes les personnes qui travaillaient, qui se levaient tous les matins, qui faisaient leur taf, pouvaient vivre dignement leur vie. Aujourd'hui, nous avons affaire à des gens qui se lèvent tous les matins, qui travaillent et qui ne s'en sortent plus, qui n'arrivent plus à vivre de leur travail. C'est terrible. C'est la première chose qu'on peut dire. Et ça s'étend, la zone. Chantreigne-Montvilliers, on connaît. Aujourd'hui, on sait que le secteur ARAGON, MERMOZ est inclus. Alors on se dit, c'est bien, il va pouvoir y avoir une rénovation. Mais c'est terrible aussi. Parce que ça veut dire que ce secteur-là, qu'on connaît depuis longtemps, depuis 40 ans que je suis à La Chapelle Saint-Luc, qui était des lieux d'habitat de gens qui travaillaient, de gens qui allaient à KLEBER, à MICHELIN, qui travaillaient, aujourd'hui, ce sont aussi des populations qui sont enfoncées dans des situations de crise du point de vue économique, qui les

emmènent vers le fond. Et ce ne sont pas des gens renouvelés par des gens pauvres qui seraient arrivés. Ce sont des gens qui sont là, parfois, depuis très longtemps et qui n'arrivent plus, encore une fois, à vivre dignement de leur travail ou de leur retraite, quand ils ont atteint un certain âge. Donc on a une situation aujourd'hui qui se dégrade profondément.

Ma collègue me disait à l'instant : on a des zones aujourd'hui d'aide au niveau scolarité qui étaient concentrées sur une partie de la commune et ces zones-là ont été étendues à la totalité de la commune. Pas parce qu'on veut nous faire plaisir, mais parce que les difficultés scolaires aujourd'hui ne sont plus concentrées dans un secteur. Elles ont malheureusement envahi et pas que sur La Chapelle, elles ont envahi de plus en plus d'écoles, de plus en plus de secteurs scolaires où les enfants le matin partent avec pas grand-chose dans le ventre, ils ont besoin d'un repas à la cantine le midi, au moins par semaine quatre fois, un repas chaud et convenable. Et je ne déroule pas, vous savez tout ce qu'on a déjà discuté. C'est une situation où La Chapelle Saint-Luc, logements sociaux, pauvreté, oui elle est touchée, mais comme toutes les autres communes et comme notre population, globalement en France est touchée.

Il y a des gens aujourd'hui de plus en plus riches, de plus en plus exubérément riches, il y en a quelques-uns. Des centaines de milliers de foyers fiscaux sont épargnés par les impôts et ça fait des scandales aujourd'hui. Vous le savez, vous l'avez vu dans la presse nationale, comme moi je pense. Et des gens de l'autre côté, d'une façon très massive, qui aujourd'hui ne vivent plus convenablement et sont obligés, même des gens, des retraités aujourd'hui, qui vont aux Resto du cœur. Ça ne se voyait pas il y a 20 ans, des retraités aux Resto du cœur. Mais il y en a aujourd'hui partout, bien sûr à La Chapelle Saint-Luc, mais partout. Je ne fais pas du misérabilisme, ce n'est pas du Zola, c'est la réalité aujourd'hui des gens qui sont autour de nous, que nous pouvons constater quand nous connaissons la population et que nous sommes aux prises avec elle.

C'est une réalité. Ça pèse de plus en plus, c'est de plus en plus compliqué, mais c'est parce que aussi la France a deux vitesses. Elle est là, dans le social, dans l'économique, dans tout ce qui est soins, rapports à la santé, et ainsi de suite. C'est aussi une réalité. Quand l'État se défait sur les communes et sur les collectivités territoriales en imposant de l'austérité, puisque ce sont des milliards qui vont être retirés aux capacités des communes et des collectivités territoriales de pouvoir aider. Or, nous avons besoin d'être aidés, pour l'investissement, par la région, par le département. Oui, on a besoin. Or, ces strates-là qui peuvent nous aider pour des investissements, aujourd'hui, vont perdre aussi des capacités financières parce que l'État va se défaiter sur elles du point de vue du déficit que l'État fait depuis des années. C'est une réalité aujourd'hui que nous subissons de plein fouet.

Olivier GIRARDIN

Merci, monsieur CHAMPAGNE. On va s'acheminer vers la fin de nos échanges. Je suis désolé. Madame KOUIDER est arrivée à 19 h 30, Monsieur GESNOT à 19 h 25.

Pour répondre à Monsieur RICHARD, on a plus de 2 000 logements sociaux de mémoire, plus que ça. 2 600. Forcément, on a de la rotation, mais il faut que vous sachiez que le taux de rotation à La Chapelle Saint-Luc est le plus faible de l'agglomération. Les gens bougent tendanciellement beaucoup moins. Simplement, comme on en a énormément, forcément, ça fait arriver des mouvements de population que vous avez remarqués, qui en effet ne sont pas beaucoup plus riches qu'auparavant, si je puis me permettre. Donc vous avez à la fois raison, mais en même temps, ce qui est rassurant aussi pour notre commune, c'est que les gens ne veulent pas partir.

Vincent RICHARD

Les gens ne fuient pas la commune.

Olivier GIRARDIN

Non, c'est ça. Mais ça peut arriver.

Vincent RICHARD

Je suis commerçant sur La Chapelle Saint-Luc depuis un certain nombre d'années et je n'ai pas le sentiment que les gens s'en vont en courant.

Olivier GIRARDIN

Non, je suis d'accord avec vous. Et ça se traduit par les chiffres de rotation qu'on a lorsqu'on siège dans les instances des bailleurs sociaux. C'est le taux de rotation le plus bas du département. Mais il y a quand même du

mouvement, c'est sûr. Et il y a des endroits, je ne peux pas en parler ici maintenant, où ça a bougé. Et où ce n'est pas forcément top.

Madame KOUIDER, je suis désolé, nous sommes arrivés au bout, sauf si vous avez des choses à formuler, bien évidemment. Mais si ce n'est pas cas, nous allons clôturer notre exercice de ce jour.

Je remercie les services, le public, la presse, nos collaborateurs en général et vous, mesdames et messieurs, mes chers collègues, c'était l'avant-dernier Conseil municipal de notre mandat 2020-2026. Rendez-vous le 3 mars, mais entre temps, ne me criez pas dessus... Il y a un vote à faire.

Danièle BOEGLIN

Non, il faut que l'on acte que le débat a bien eu lieu.

Olivier GIRARDIN

Un vote sur le débat qui a bien eu lieu. Je suis d'accord avec vous. J'allais devant cette forfaiture démocratique oublier totalement. Donc je dois vous demander si vous confirmez qu'on a bien causé des orientations budgétaires à La Chapelle Saint-Luc. Qui n'a pas constaté que nous avons organisé le débat Personne. Qui s'abstient parce qu'elle ne sait pas si on a organisé le débat ou pas sur les orientations budgétaires ? Personne. Tout le monde est unanime pour dire que nous avons débattu. Je vous en remercie.

J'ajoute, ne me criez pas dessus, que je signale que nous avons samedi l'inauguration des vitraux de l'église Saint-Luc et que l'horaire, c'est 10 h 30.

J'ai le message du père SECLIER, qui ne pourra pas être des nôtres ce week-end et qui vous salue, Madame BOEGLIN, pour l'énergie que vous avez mis à mener ce dossier symbolique de notre Conseil municipal. Vous aussi, Marie-Françoise.

Danièle BOEGLIN

Donc, il n'y aura pas de représentant du clergé ?

Olivier GIRARDIN

Le diocèse sera représenté, mais pas le clergé, en tout cas pas lui. Je ne sais pas vous dire, très sincèrement, je ne sais pas qui de la hiérarchie ecclésiastique sera présent avec nous. On aura au moins les nôtres. C'est déjà ça.

Mesdames et messieurs, je crois qu'il nous faut conclure. Je vous remercie toutes et tous de votre participation. Et rendez-vous le 3 mars pour le budget.

Séance levée à 19h45.

Le Maire

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Olivier GIRARDIN

Jean Paul BRAUN

La secrétaire

Léa REGNAULT